



Mise à jour: 11/11/2009 15:06

## Une formation pour devenir aide à domicile

Reine Côté



Il est maintenant possible de suivre une formation de préposé à domicile reconnue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Annoncée mardi matin par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, cette nouvelle est d'abord destinée aux 101 entreprises d'économie sociale qui embauche des travailleurs pour aider quotidiennement des personnes en perte d'autonomie à leur domicile.

Dans leurs tâches quotidiennes, ces travailleurs ne donnent aucun soin médical et se concentrent sur les besoins utilitaires de leurs clients : entretien ménager, repas, courses et support général.



**Québec reconnaît désormais le métier de préposé à domicile.** Archives 24 heures

« Cette normalisation est un gros pas pour la valorisation de ces femmes (pour la plupart) et du travail qu'elles effectuent. On donne ses lettres de noblesse à un métier qui en bien besoin », souligne Philippe Beaudoin, porte-parole du Comité sectoriel.

### Formation nécessaire

Le ministère a par ailleurs mis en place une formation spécialisée de trois à six mois qui mènera à une certification des qualifications professionnelles. Une nécessité pour ce métier, fait savoir M. Beaudoin, en précisant que ces travailleurs ont besoin d'une grande variété de connaissance, notamment dans le domaine de la santé.

« Ces personnes sont des sentinelles. Elles doivent constamment être à l'affut de ce qui se passe chez leur client. Il leur faut des outils », soutient-il.

Selon lui, l'apprentissage en milieu de travail servira permettra aussi aux dirigeants des 101 entreprises d'économie sociale des 17 régions du Québec d'offrir une mise à jour à leurs employés déjà au travail.

Actuellement, il y a 6 000 personnes qui exercent le métier de préposé à domicile au Québec.

*reine.cote@24-heures.ca*

Copyright © 1995-2008 Canoë inc. Tous droits réservés